

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00138

EURO 2016 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE POUR LES DEPLACEMENTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS. Christian M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT. M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160324-D201600138I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

EURO 2016 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE POUR LES DEPLACEMENTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil des supporters en situation de handicap pendant l'EURO 2016 a fait l'objet d'un volet accessibilité dans le Plan de Mobilité.

Ce Plan de Mobilité a été travaillé avec les associations pour :

- vérifier les cheminements piétons et cibler les obstacles à l'accessibilité,
- organiser des circuits de navettes avec des véhicules adaptés, afin d'assurer le transport des personnes en situation de handicap jusqu'au stade.

L'Association des Paralysés de France va mettre à disposition de Saint-Etienne Métropole un véhicule de 9 personnes, adapté pour le transport de personnes à mobilité réduite. Le véhicule sera conduit par des conducteurs de l'ADAPEI.

Un règlement permettra de définir les conditions d'accès au service (posséder une carte d'invalidité de 80 % ou équivalent pour les pays étrangers...), les conditions de transport, la responsabilité des voyageurs...

Deux circuits de navettes sont prévus : Terrasse - Châteaucreux et Bellevue - stade Geoffroy-Guichard. Ils permettront d'avoir plusieurs arrêts de prise en charge et de dépose sur les sites des évènements.

Les véhicules ne fonctionneront que les jours de matchs (4 heures avant le début de chaque match et dès la première demi-heure après le match pour deux ou trois rotations).

Le service est gratuit pour les personnes en situation de handicap, selon les termes du règlement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de règlement du service de navettes pour les jours de match de l'EURO 2016 pour les personnes en situation de handicap (PSH),
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à disposition de véhicule entre l'Association des Paralysés de France et Saint-Etienne Métropole.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Premier Vice-Président,

∀ Hervé REYNAUD